F 1 822

Case FRC 16595

OPINION

DE JEAN CORBIN,

INSTITUTEUR DE FEU M. LE DAUPHIN,

SUR L'ACCUSATION INTENTÉE CONTRE LOUIS XVI.

PUISQUE c'est au nom de la Nation Françoise que Louis XVI est mis en cause, je suis obligé, par ma religion et par ma conscience, comme François, de déclarer que je n'y ai pas concouru, et que c'est contre mon opinion.

Voici mes motifs.

L'habitude de voir le Roi presque tous les jours, et de l'entendre dans l'appartement de M. le Dauphin, pendant deux ans que j'ai été auprès du jeune Prince, m'a mis à portée de connoître son caractere, et de juger de ses sentimens. Un pere dévoile son cœur dans les instructions qu'il exige de l'instituteur de son fils. Eh bien! je déclare que je n'ai jamais vu chez le Roi que l'amour le plus vrai et le plus pur de la Nation sur laquelle il régnoit, le desir le plus ardent de faire son bonheur et de l'élever au plus haut degré de prospérité; au point, je l'ai souvent répété, et j'en suis encore persuadé, que si quelqu'un de ses conseillers de confiance lui avoient dit que le bonheur de la France dépendoit de son renoncement à la Couronne, on l'auroit aussi-tôt vu descendre du trône, et dire à la Nation : Soyez heureuse, je vas l'être aussi de votre bonheur. Si le

THE NEWBERRY LIBRARY

crime prend naissance dans la volonté, Louis XVI ne fut donc jamais coupable envers nous.

Bien plus : les variations qu'on reproche à sa conduite, et qui ont eu de si tristes effets, les contradictions qu'on trouve entre ses opinions prononcées et ses démarches ; sa facilité à se laisser donner des conseillers et des guides, sa confiance, si souvent trompée dans les personnes qu'il appeloit à son Conseil ou à l'exercice de l'administration, toutes ses actions politiques prennent leur source dans cet amour de la nation, qui lui faisoit adopter tout projet, dès qu'on mettoit en tête le bien public et la prospérité nationale. Moins jaloux de notre bonheur, ou moins pressé de le faire, il auroit discuté plus mûrement les projets, et les auroit mieux choisis ; il se fut montré plus délicat et plus circonspect dans le choix de ses confidens, il seroit arrivé plus sûrement à son but en s'appuyant plus sur ses lumieres : car Louis XVI a des lumieres et des principes de gouvernement plus qu'on n'aime à le croire. C'est la crainte de se tromper à notre préjudice qui l'a rendu timide sur ses propres jugemens, et confiant sur ceux des autres. Est-ce à nous à lui faire un crime des erreurs de son amour pour la nation ? mais nous n'imputons pas à crime à ceux qui ont pris sa place dans le gouvernement ; la mobilité de leurs opinions, qui a déja changé plusieurs fois notre constitution, et rendu précaire l'état de la France. Nous ne les rendons pas responsables de leurs erreurs dans le choix des moyens, ni de l'infidélité des Administrateurs qu'ils ont mis à la régie de la chose publique, quelque mal qui en ait résulté ; pourquoi les erreurs de Louis XVI seroient-elles les seules criminelles ? si l'excuse des uns est dans leur bonne volonté ; rien ne fut jamais plus excusable que le Roi dans ses méprises.

C'est donc dans le cœur de Louis XVI que le peuple François doit aller se former une opinion à son égard, et c'est d'après l'étude que j'en ai faite, que je n'y trouve que des motifs de respect et d'attachement de la part d'un peuple sensible et généreux. Telle est mon opinon que je suis prêt à sceller de mon sang. A Paris, ce 9 Décembre 1792.

Signé JEAN CORBIN.